COMPTE RENDU D'UNE CONSULTATION

ENTRE LE

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

ET

POSTES CANADA 2426–M

DATE: **Mercredi le 19 août 2026**

LIEU: **TEAMS**

Merci d'inscrire le nom des intervenants présents pour vos sujets ci-dessous: les personnes présentent diffèrent parfois des personnes invitées.

DIRECTION :	Mélissa Boulianne Shawn Wieferig Andy Vinas Handy Rinme Daniel Mckercher	
SYNDICAT :	Cathy Bédard Yannick Scott Darly Aimé	

DISTRIBUTION :

Christian Tremblay, Jennifer Lafontaine, Alexandros Ptinis, Laurent Lavoie-Letarte, Hugues Reymond, Anna Maslowska, Christopher Seaman, Camille Gravel, Nathaly Pageau, Mia Deslauriers-Mathieu, Suzie Videira, Marie-Ève Himbeault, yscott@cupw-sttp.org; renaud.viel@sttpmtl.com; nforest@cupw-sttp.org; montreal350@sttpmtl.com; sttp_art13@yahoo.ca; sttp54@yahoo.ca; nalarie@cupw-sttp.org; ssicotte@cupw-sttp.org

---

ORDRE DU JOUR

1- **08h00 à 08h30 :** Modification du nombre minimal d'heures groupe 2 facteur / Terrebonne – Laval-Ouest

2- **08h30 à 09h00 :** Changement d'horaire commis plein temps Côte St-Luc – Changement d'horaire FA temps partiel et commis temps partiel Pierrefonds


TABLEAU CONSULTATION STTP


TABLEAU CONSULTATION STTP


TABLEAU CONSULTATION STTP

SUJETS

1- Modification du nombre minimal d'heures groupe 2 facteur / Terrebonne – Laval-Ouest (Mélissa Boulianne, Shawn Wieferig, Andy Vinas)

La Gestion informe le STTP que, conformément à la modification de la clause 14.04 f) groupe 2 (facteur) de la convention collective concernant le nombre minimal d'heures de travail des employés à temps partiel, le minimum hebdomadaire est désormais fixé à 15 heures par semaine. Par conséquent, les horaires comportant moins de 15 heures par semaine seront ajustés afin de respecter cette nouvelle exigence.

Précisions relatives à la modification :

1. Dans tous les cas, les heures de début de quart demeurent inchangées; seules les heures de fin seront prolongées.

2. La date d'entrée en vigueur de cette modification est rétroactive au 14 juin 2026.

3. Les ajustements salariaux associés à cette modification seront reflétés sur la paie du 10 septembre 2026.

4. Les employés concernés commenceront à effectuer les heures additionnelles à compter du 31 août 2026.

Les opérateurs seront responsables de communiquer directement avec les employés concernés, puisqu'aucune communication individuelle officielle ne sera transmise dans le cadre de cette modification.

Cette modification touche actuellement deux (2) affectations au sein de la direction de Montréal, soit :

La gestion informe le syndicat qu'elle va procéder à une modification d'horaire dans le Bureau de Terrebonne.

FACTEUR ASSISTANT BUREAU TERREBONNE

MODIFICATION D'HORAIRE et/ou MODIFICATION DU NOMBRE D'EFFECTIF

TERREBONNE

Vous trouverez ci-dessous l'ancien et le nouvel horaire de travail.

Instruction : Si l'horaire de travail demeure le même, indiquez IDEM dans l'horaire proposé.

(Indiquez toutes les affectations Plein temps & Temps partiel de la section, à l'exception des postes relèves)

	Plein temps	Temps partiel
Nb. Horaire actuel		2
Nb. Poste actuel		2
Requis Pour Opérer / sem		39.00
39.00		

	Plein temps	Temps partiel
Nb. Horaire proposé		2
Nb. Poste proposé		2
Requis Pour Opérer / sem		40.00
40.00	diff. 1.00	

HORAIRE DE TRAVAIL

POSTES PLEIN TEMPS

NO. POSTE	Jour	HORAIRE ACTUEL début	HORAIRE ACTUEL fin	PAUSE-REPAS début	Jour	**HORAIRE PROPOSÉ** début	**HORAIRE PROPOSÉ** fin	PAUSE-REPAS début

POSTES TEMPS PARTIEL

NO. POSTE	Jour	HORAIRE ACTUEL début	HORAIRE ACTUEL fin	PAUSE-REPAS début	Jour	**HORAIRE PROPOSÉ** début	**HORAIRE PROPOSÉ** fin	PAUSE-REPAS début
83234887	L-V	6:30	11:30		L-V	IDEM		
83307361	L	8:00	13:30		L	IDEM		
	MA	8:00	11:00		MA	8:00	12:00	
	V	8:00	13:30		V	IDEM		

Informations DATE DE LA CONSULTATION 19 août 2026 DATE DE LA MISE EN PLACE : 14 juin 2026

La date d'entrée en vigueur de la modification sera rétroactive au 14 juin 2026.

Le paiement sera reflété sur la paie du 10 septembre 2026.

Les employés commenceront physiquement à travailler les heures ajoutées le 31 août 2026

- 1 Facteur Assistant à temps partiel (FA TP) à Terrebonne;

  L'horaire sera ajusté afin de refléter le nouveau nombre minimal d'heures de 15h. Le poste (83307361) passera de 14 heures par semaine à 15 heures par semaine.

La gestion informe le syndicat qu'elle va procéder à une modification d'horaire dans la section LAVAL-OUEST dans le Bureau OLL MTL.

FACTEUR ASSISTANT OLL Montréal

MODIFICATION D'HORAIRE et/ou MODIFICATION DU NOMBRE D'EFFECTIF

LAVAL OUEST

Vous trouverez ci-dessous l'ancien et le nouvel horaire de travail.

Instruction : Si l'horaire de travail demeure le même, indiquez IDEM dans l'horaire proposé.

(Indiquez toutes les affectations Plein temps & Temps partiel de la section, à l'exception des postes relèves)

	Plein temps	Temps partiel
Nb. Horaire actuel		2
Nb. Poste actuel		2
Requis Pour Opérer / sem		44.00
44.00		

	Plein temps	Temps partiel
Nb. Horaire proposé		2
Nb. Poste proposé		2
Requis Pour Opérer / sem		45.00
45.00	diff. 1.00	

HORAIRE DE TRAVAIL

POSTES PLEIN TEMPS

NO. POSTE	HORAIRE ACTUEL Jour	début	fin	PAUSE-REPAS début	**HORAIRE PROPOSÉ** Jour	début	fin	PAUSE-REPAS début

POSTES TEMPS PARTIEL

NO. POSTE	HORAIRE ACTUEL Jour	début	fin	PAUSE-REPAS début	**HORAIRE PROPOSÉ** Jour	début	fin	PAUSE-REPAS début
83186463	L-V	5:00	11:00		L-V	IDEM		
83305552	L	6:00	10:00		L	IDEM		
	MA	6:00	9:00		MA	6:00	10:00	
	J	6:00	9:00		J	IDEM		
	V	6:00	10:00		V	IDEM		

Informations DATE DE LA CONSULTATION : 19 août 2026 DATE DE LA MISE EN PLACE : 14 juin 2026

La date d'entrée en vigueur de la modification sera rétroactive au 14 juin 2026.

Le paiement sera reflété sur la paie du 10 septembre 2026.

Les employés commenceront physiquement à travailler les heures ajoutées le 31 août 2026

- 1 Facteur Assistant à temps partiel (FA TP) à Laval-Ouest.
  L'horaire sera ajusté afin de refléter le nouveau nombre minimal d'heures de 15h. Le poste (83305552) passera de 14 heures par semaine à 15 heures par semaine.

  STTP : Pour le bureau de Terrebonne, quelles sont les tâches attribuées à cet employé à temps partiel?

GESTION : Pour Terrebonne, il s'agit d'un poste Facteur Assistant temps partiel qui a été ajouté afin de répondre aux besoins opérationnels découlant du début de la distribution des radars. La situation est la même pour LAVAL-OUEST.

2- Changement d'horaire commis plein temps Côte St-Luc – Changement d'horaire FA temps partiel et commis temps partiel Pierrefonds (Mélissa Boulianne, Handy Rinme, Daniel Mckercher)

La gestion informe le syndicat qu'elle va procéder à une modification d'horaire dans la section Côte ST-LUC dans le Bureau OLL MTL commis.

La gestion devancera l'horaire quotidien de deux (2) heures pour le poste de commis plein temps. Cette modification permettra un meilleur contrôle sur le traitement du courrier du matin ainsi qu'une meilleure utilisation des heures travaillées, car actuellement, entre 15h00 et 17h00 il y a très peu et voire aucune activité opérationnelle.

COMMIS OLL Montréal

MODIFICATION D'HORAIRE et/ou MODIFICATION DU NOMBRE D'EFFECTIF

COTE ST-LUC

Vous trouverez ci-dessous l'ancien et le nouvel horaire de travail.

Instruction : Si l'horaire de travail demeure le même, indiquez IDEM dans l'horaire proposé.

(Indiquez toutes les affectations Plein temps & Temps partiel de la section, à l'exception des postes relèves)

	Plein temps	Temps partiel
Nb. Horaire actuel	1	2

	Plein temps	Temps partiel
Nb. Horaire proposé	1	2

	Plein temps	Temps partiel
Nb. Poste actuel	1	2

	Plein temps	Temps partiel
Nb. Poste proposé	1	2

	Plein temps	Temps partiel
Requis Pour Opérer *1* sem	40,00	47,50
87,50		

	Plein temps	Temps partiel
Requis Pour Opérer *1* sem	40,00	47,50
87,50	diff. 0,00	

HORAIRE DE TRAVAIL

POSTES PLEIN TEMPS

NO. POSTE	HORAIRE ACTUEL Jour	début	fin	PAUSE-REPAS début	HORAIRE PROPOSÉ Jour	début	fin	PAUSE-REPAS début
80380946 BunK	L-V	09:00	17:00		L-V	07:00	15:00	

POSTES TEMPS PARTIEL								
NO. POSTE		HORAIRE ACTUEL		PAUSE-REPAS		HORAIRE PROPOSÉ		PAUSE-REPAS
	Jour	début	fin	début	Jour	début	fin	début
83190946	L-V	06:00	10:45		L-V	IDEM		
83303312	L-V	06:00	10:45		L-V	IDEM		

Informations DATE DE LA CONSULTATION : 19 août 2026 DATE DE LA MISE EN PLACE : 23 août 2026

La gestion avisera l'employé au moins 48 heures avant le changement, la mise en place sera le 23 aout 2026.

STTP : Y a-t-il d'autres employés à temps plein au bureau de Côte-Saint-Luc?
GESTION : Non. Le bureau de Côte-Saint-Luc compte un employé à temps plein et deux employés à temps partiel.
STTP : Aucune mise aux choix n'est requise.

STTP : Y a-t-il des tâches de fin de journée effectuées par ce commis de bunk qui ne pourront plus être réalisées en raison de la modification de l'horaire?
GESTION : Non. Généralement, toutes les tâches sont terminées à 15 h, puisque les sous-bureaux sont alors fermés. Il arrive souvent que l'employé n'ait plus de tâches à accomplir entre 15 h et 17 h. Le dernier itinéraire effectue les levées des sous-bureaux et dépose directement les articles à Léo-Blanchette.

STTP : Est-ce que l'employé effectue du surtemps avant-poste?
GESTION : Non. Généralement, l'employé quitte avant la fin prévue de son quart de travail. À deux reprises, en raison d'absences, il lui a été offert de débuter son quart à 7h plutôt qu'à 9h.
STTP : Il ne faut jamais procéder à une modification d'horaire avant d'avoir tenu la consultation requise.
GESTION : L'employeur en prend acte.

La gestion informe le syndicat qu'elle va procéder à une modification d'horaire dans la section Pierrefonds dans le Bureau OLL MTL commis.

En fonction de l'arrivée de la navette du matin, dans le but de réduire du temps improductif, la gestion apportera une modification de 30 minutes à l'horaire de travail quotidien du poste commis temps partiel (83160744), l'horaire débutera à 05h30am au lieu de 05h00am. Ce changement permettra également d'avoir une présence additionnelle entre 10h00 et 10h30 pour traiter le courrier Late.

COMMIS OLL Montréal

MODIFICATION D'HORAIRE et/ou MODIFICATION DU NOMBRE D'EFFECTIF

PIERREFONDS

Vous trouverez ci-dessous l'ancien et le nouvel horaire de travail.

Instruction : Si l'horaire de travail demeure le même, indiquez IDEM dans l'horaire proposé.

(Indiquez toutes les affectations Plein temps & Temps partiel de la section, à l'exception des postes relèves)

	Plein temps	Temps partiel
Nb. Horaire actuel	2	3
Nb. Poste actuel	2	3
Requis Pour Opérer	80.00	70.00
150.00		

	Plein temps	Temps partiel
Nb. Horaire proposé	2	3
Nb. Poste proposé	2	3
Requis Pour Opérer	80.00	70.00
150.00	diff.	

HORAIRE DE TRAVAIL

POSTES PLEIN TEMPS

NO. POSTE	HORAIRE ACTUEL Jour	début	fin	PAUSE-REPAS début	HORAIRE PROPOSÉ Jour	début	fin	PAUSE-REPAS début
83666359	L-V	4:00	12:00		L-V	IDEM		
BUNK 80381071	L-V	5:00	13:00		L-V	IDEM		

POSTES TEMPS PARTIEL

NO. POSTE	HORAIRE ACTUEL Jour	début	fin	PAUSE-REPAS début	HORAIRE PROPOSÉ Jour	début	fin	PAUSE-REPAS début
81837699	L-V	5:00	10:00		L-V	IDEM		
83298244	L-V	5:00	10:00		L-V	5:30	10:30	
83141541	L-V	15:30	19:30		L-V	IDEM		

Informations DATE DE LA CONSULTATION : 19 août 2026 DATE DE LA MISE EN PLACE : 20 sept. 2026

La gestion appliquera la clause 13.04 a), donc une mise au choix sera faite le 20 aout 2026, pour une mise en place le 20 septembre 2026, date à laquelle la nouvelle structure des itinéraires facteurs sera mise en place.